



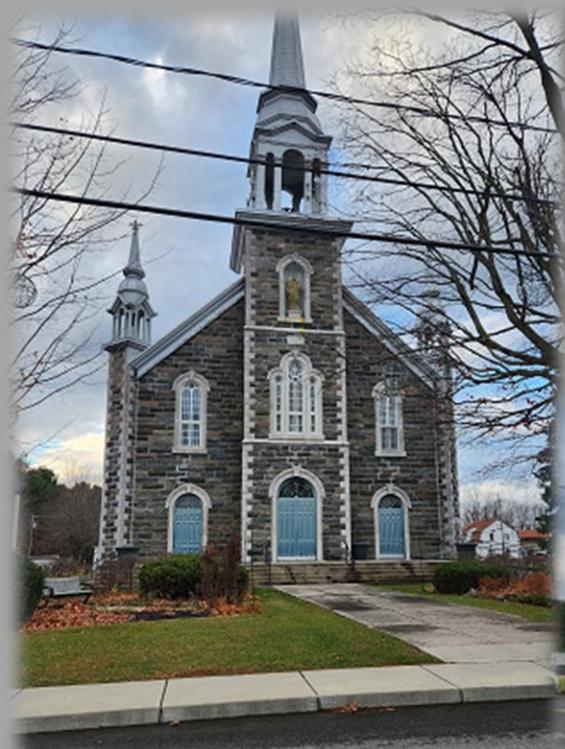
POLITIQUE DE GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX



Date d'adoption:



Date de révision:





La municipalité de Sainte-Eulalie possède un territoire de 85,97 km² ¹ et une population de 1007 personnes. Son noyau villageois est situé de part et d'autre de la croisée du rang des Érables et de la rue des Bouleaux (route 161). En ses limites territoriales, Sainte-Eulalie est desservie par le réseau autoroutier formé des autoroutes 20, 55 et 955 et possède une large fenêtre sur ces axes routiers majeurs.

PRÉAMBULE



Ceinturée par la zone agricole, Sainte-Eulalie possède des services de proximité, une école primaire et un parc industriel de nature régionale à proximité de l'échangeur des autoroutes 20 et 55.

La municipalité offre à sa population des services publics et des activités communautaires et récréatives variées².

¹ MAMH, Répertoire des municipalités, Juillet 2023

² Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Nicolet-Yamaska, Janvier 2011

La présente politique de gestion des actifs s'applique aux actifs (actuels et futurs) appartenant à la Municipalité.



MISE EN CONTEXTE



Afin de mettre en œuvre et d'améliorer continuellement une approche équilibrée de gestion en s'assurant de la cohérence de ses différents plans avec les meilleures pratiques en matière de gestion des actifs et de développement durable, la Municipalité se dote d'une politique en gestion des actifs municipaux.

La Municipalité possède un large éventail de types d'actifs qui fournissent des services aux citoyens.

La gestion des actifs représente la totalité des biens de la collectivité que le Conseil municipal est chargé d'administrer, soit par l'entretien d'équipements et d'infrastructures, l'achat et le renouvellement de biens désuets ou mieux adaptés aux nouvelles réalités (croissance économique, changements climatiques, positionnement du devenir de la municipalité, etc.)



OBJECTIFS DE LA POLITIQUE



1.

Fournir un cadre pour la mise en œuvre de gestion des actifs afin de permettre une approche cohérente à tous les niveaux de services

2.

Démontrer le processus de prise de décision qui relie les budgets, les niveaux de services et les risques

Définition d'un actif : Structure ou équipement réel ou futur qui est la propriété de la Municipalité, qui est sous sa juridiction et qui a une valeur potentielle ou réelle pour l'organisation.



EXEMPLES D'ACTIFS MUNICIPAUX

▪ **Eaux :**

- Conduites (eaux usées, potable et pluviale)
- Poteaux incendie
- Vannes
- Regard/Puisard



▪ **Bâtiments :**

- Bureau municipal
- Bibliothèque
- Garage municipal
- Centre Noé-Tourigny

▪ **Routiers :**

- Chaussées
- Ponceaux
- Fossés
- Éclairage
- Signalisation
- Trottoirs bordures



▪ **Loisirs :**

- Parc
- Installations sportives

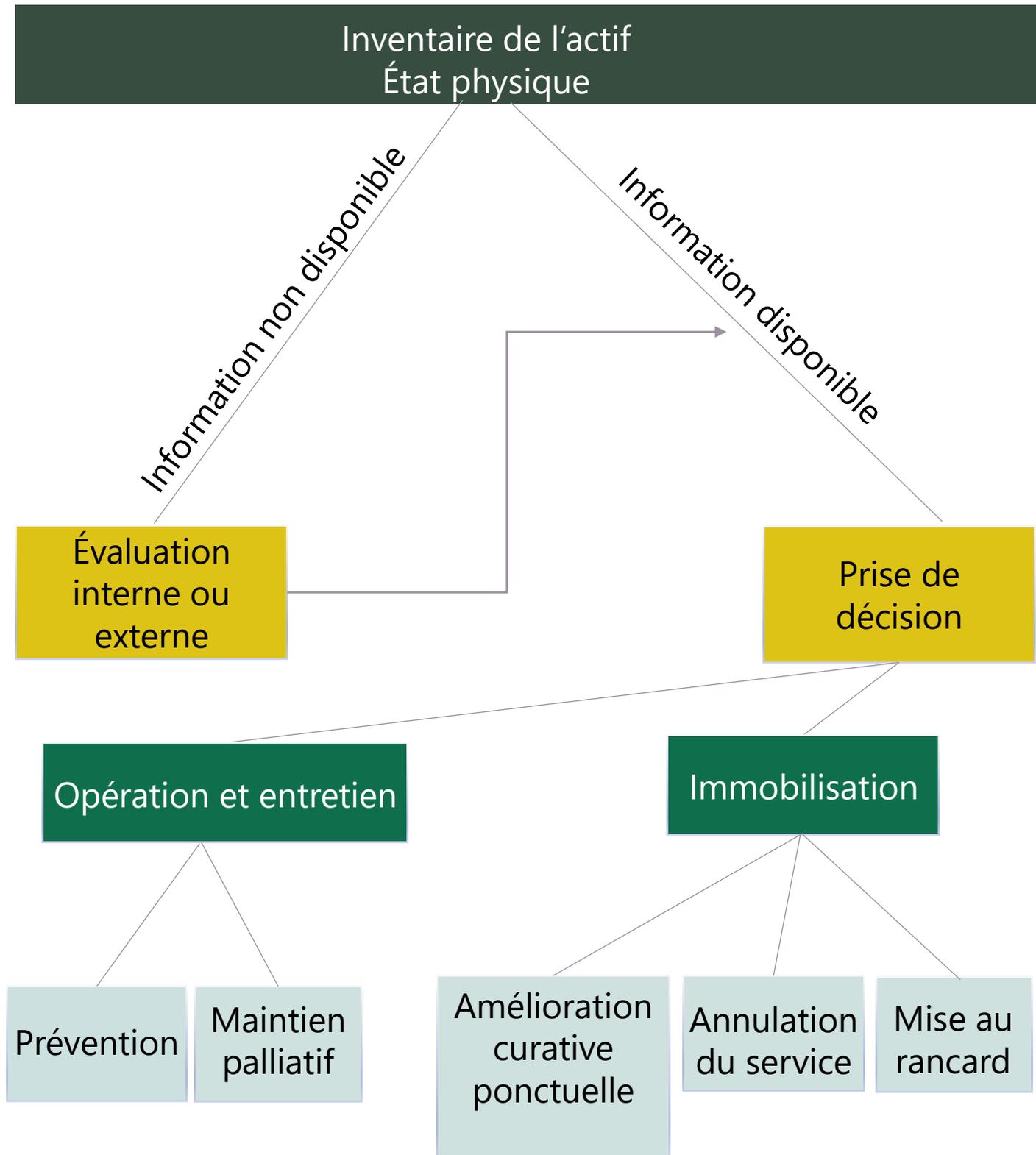
▪ **Roulants :**

- Véhicules déneigement

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES



Aide à la décision concernant ***l'opération et l'entretien*** d'un actif



PRÉVENTION: Intervention pour protéger la durée de vie de l'actif

MAINTIEN PALLIATIF: Intervention pour sécuriser, à court terme, l'actif

AMÉLIORATION, CURATIVE, PONCTUELLE: Intervention ciblée mineure ou majeure visant à prolonger la durée de vie de l'actif

MISE AU RANCART: Vente ou démolition de l'actif

DÉCISION D'ACQUISITION, REMPACEMENT OU MISE AU RANCART

\$

- Coût initial
- Coût d'opération
- Entretien préventif

\$

- Coût d'inspection
- Entretien correctif

\$

- Réhabilitation
- Entretien préventif
- Entretien correctif

Mise au rancart

LES APPROCHES DE FINANCEMENT

IMPACT D'INVESTIR OU NON



TYPE DE DÉPENSES	COÛTS	MODES DE FINANCEMENT POSSIBLES
ENTRETIEN ET OPÉRATION	Coûts annuels (\$/an)	Budget de fonctionnement
RÉCURRENTES	Coûts annuels (\$/an)	Réserve financière (fonds de prévoyance)
RENOUVELLEMENT / REMPLACEMENT	Coûts spécifiques (\$/actif)	Aides financières Fonds de roulement Fonds affectés (surplus accumulés) Réserve financière ___ % des actifs
NOUVEL ACTIF	Coûts spécifiques (\$/actif)	Tarification particulière (taxe de secteur) Règlement d'emprunt

AIDE À LA DÉCISION – ÉTABLIR LES PRIORITÉS



Procéder à l'inspection télévisée CCTV de la totalité des conduites dont la durée de vie restante est égale ou inférieure à 50 ans



Auscouter toutes les chaussées et trottoirs par véhicules spécialisés



Réhabiliter immédiatement les conduites d'égouts s'étant dégradées prématurément et présentant des défauts majeurs



Effectuer les réfections complètes en tenant compte des années d'installation



Miser sur une meilleure surveillance lors de la réalisation des travaux



Effectuer seulement des travaux subventionnés



Utiliser les bons matériaux pour les bonnes applications :

Aqueduc : PVC, PEHD

Égouts : PVC, PEHD

Ponceaux : PEHD, béton armé



Approuver le plan triennal d'immobilisation en octobre pour permettre l'obtention de soumissions durant la période hivernale

RÔLES ET RESPONSABILITÉS



Mettre à jour l'inventaire des actifs, connaître leur état et les risques associés, identifier les réparations, renouvellements et remplacements, réaliser les activités d'entretien qui permettent de minimiser les risques à la population

INSPECTEUR MUNICIPAL

Communiquer leurs besoins (plaintes, sondages annuels, consultation,...)

CITOYENS

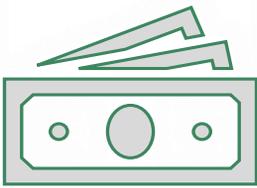
DIRECTION GÉNÉRALE

ÉLUS

Estimer les coûts d'opération, d'entretien et de projets d'investissement pour déterminer le meilleur choix pour leurs financements

Connaître les besoins de la communauté et la capacité de payer des citoyens

RÔLES ET RESPONSABILITÉS



Niveaux de services

Tolérances face aux risques

Sécurité

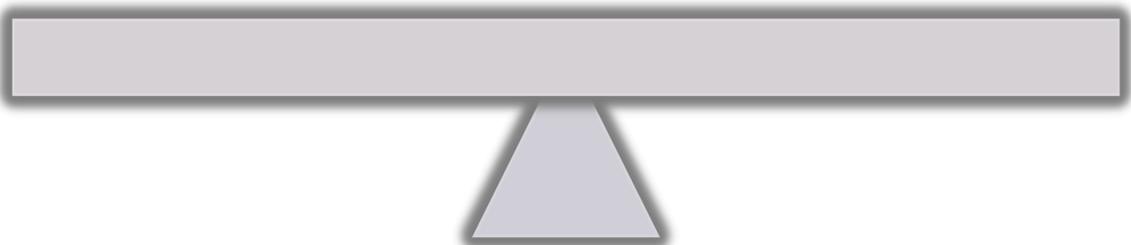
Considérations financières

Qualité et quantité

Considérations de personnel
Ressources humaines

Coût et disponibilité

Considérations législatives
et réglementaires



ARBRE DÉCISIONNEL



Provenance des demandes :
Citoyens- Élus- Personnel

Direction générale :
justification de la
demande.
Correspond ou non
aux valeurs et
objectifs de la
Municipalité
(pertinence, impact,
pérennité)?

Oui : Demande retenue

Non : Demande rejetée

Définition
du projet

Identification
des besoins
(internes et
externes)

Consultation
des données
de gestion
des actifs
pour la
compilation
des données
et de la
situation

Ordre de
grandeur
budgétaire

Identification
des sources de
financement
possibles
(aides
financières et
sources de
financement:
budget, fonds
de roulement,
etc.)

Présentation
au conseil

Oui : Demande retenue

Non : Demande rejetée

Le projet
Planification et exécution

APPLICATION DE LA POLITIQUE



La direction générale est chargée de l'application de la présente politique.

ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente politique entre en vigueur à compter de la date de son approbation par le conseil de la Municipalité de Sainte-Eulalie.

Signatures :

Fabiola Aubry

Directrice générale et
greffière-trésorière

Date :

Gilles Bédard

Maire

Date :